



Acces à la propriété au mexique

Par **Malucci_old**, le **31/12/2007** à **11:13**

Madame, Monsieur,
Je suis citoyen français et réside actuellement en France.
Dans un avenir proche, il est envisagé que j'achète soit un terrain (à construire) soit un bien immobilier au Mexique.
Quelles sont les obligations pour un citoyen français pour accéder à la propriété au Mexique.
Merci de m'éclaircir un peu sur ce sujet, on de m'indiquer les documents à consulter.
Sincères salutations et Bonne année
Emmanuel

Par **jeanpierre83**, le **11/01/2008** à **12:51**

je ne connais pas la législation mexicaine, mais tu peux dans un premier temps te mettre en rapport avec le poste d'expansion économique de mexico à l'ambassade de france qui sera mieux à même de te conseiller et vérifier surtout si tu peux acquérir un bien immobilier et en détenir plus de 51% ou si un national doit les détenir!